LA COLLECTE DES DÉCHETS DE SOINS MÉDICAUX, C'EST EN PHARMACIE !

Cette collecte concerne les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) des particuliers uniquement. Il s'agit des déchets dits piquants coupants (par exemple : seringues, lancettes) produits par des patients en automédication.

Mis en ligne le 28 mai 2019

Un matériel spécifique

La collecte de ces déchets s'effectue par l'intermédiaire de boîtes jaunes fournies par l'éco-organisme DASTRI.

Ces boites sont disponibles en pharmacie sur présentation d'une ordonnance justifiant d'un traitement en auto-médication.

Où déposer les déchets de soins piquants ou coupants ?

Les 14 pharmacies du territoire de la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres sont inscrites auprès de l'Eco-organisme DASTRI en tant que point de collecte des piquants coupants.

Retrouvez les autres pharmacies point de collecte sur www.dastri.fr

RETOUR À LA LISTE

Mairie d'Héric
2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

02 40 57 96 10

CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi
9h-12h30 / 14h-17h30
Mardi et Jeudi
9h-12h30
Samedi
9h30-12h00